



Fiche d'aide
au repérage
FAR 33

Thanatopraxie

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérogène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Préparation des corps (toilette, désinfection des plaies...)	Virus (classement CIRC)	+	Voir note (4) en bas de page.
Soins de conservation (préparation et injection de solutions, ponction de fluides, suture des incisions, méchage des orifices...)	Formaldéhyde	+++	Exposition lors de l'utilisation des solutions de conservation, à base de formol (solution aqueuse de formaldéhyde stabilisée par du méthanol).
	Virus (classement CIRC)	+	Voir note (4) en bas de page.
Nettoyage et entretien des équipements	Virus (classement CIRC)	+	Voir note (4) en bas de page.
Élimination des déchets de soins	Formaldéhyde	++	Exposition possible lors de l'élimination des fluides. Pour les virus, voir également note (4) en bas de page.
	Virus (classement CIRC)	+	

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE C1 ou C2, CIRC 1 ou 2A *Cancérogène suspecté* = UE C3 ou CIRC 2B

(3) Probabilité de présence : certaine +++ , très probable ++ , possible + , exceptionnelle (+)

(4) La thanatopraxie peut exposer à des agents infectieux présents dans les fluides biologiques des défunts, lors d'un contact avec la peau ou les muqueuses ou lors d'une piqûre ou d'une coupure avec un instrument (aiguille, scalpel...).

Certains de ces agents infectieux sont classés cancérogènes par le CIRC. Il s'agit des virus des hépatites B et C, des virus de la leucémie à cellules T (types I et II), du VIH, de l'herpes virus humain n° 8. En effet, certaines infections, quand elles deviennent chroniques, peuvent évoluer vers un cancer. Par exemple, les infections chroniques par les virus des hépatites B et C évoluent parfois vers un cancer du foie.

La prévention des risques de transmission de ces agents biologiques classés cancérogènes doit être gérée comme la prévention des risques infectieux.

Fiche établie par la CNAMTS, l'INRS et un groupe d'ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité et conseillers médicaux de CRAM. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. En cas de détection d'autres agents cancérogènes dans cette activité, veuillez contacter : site.web@inrs.fr ou votre interlocuteur à la CRAM.